

dite *Loi des garanties*, est censée assurer son indépendance et sa liberté.

Il est clair que cet envahissement de Rome et du petit Etat pontifical par les Italiens, était une injustice flagrante.

Or les envahisseurs ne sont pas plus légitimes propriétaires d'un pays, qu'un malhonnête homme n'est légitime détenteur d'une bourse dérobée.

Ceci posé, la visite d'un chef d'Etat catholique, en relations avec le Saint-Siège, ayant pour but dans l'esprit de ceux qui l'ont provoquée, dans la forme qu'elle a revêtue, et dans le caractère que lui ont donné certains événements ; une visite, ayant pour but la reconnaissance de cet état de choses, produit d'injustices et de violences exercées sur le pontife romain, exigeait une protestation solennelle de la part du pape.

Les ennemis de l'Eglise eux-mêmes eussent interprété son silence comme un manque de dignité, un abandon de ses droits et une acceptation des faits accomplis. Pie X, en protestant, a fait ce que nous faisons tous quand nous réclamons contre ce qui lèse notre fortune ou notre honneur.

Le pape devait protester, il l'a fait.

Une note a donc été envoyée au gouvernement français ; et cette note a été communiquée à certaines puissances avec lesquelles le Vatican entretient des relations diplomatiques.

* *

Voici cette protestation, telle qu'elle a été publiée par un journal de Paris, l'*Humanité*.

« La venue à Rome en forme officielle de M. Loubet, président de la République française, pour rendre visite à Victor-Emmanuel III, a été un événement de si exceptionnelle gravité, que le Saint-Siège ne peut le laisser passer sans appeler sur lui la plus sérieuse attention du gouvernement que Votre Excellence représente.

« Il est à peine nécessaire de rappeler que les chefs d'Etats catho-